

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1201

Artikel: Assurance-chômage : le mauvais calcul du Conseil des États
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015385>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le mauvais calcul du Conseil des Etats

Dans la lente élaboration de l'assurance-chômage, le Conseil national avait innové en généralisant pour tous les mesures de réinsertion. Le Conseil des Etats les limite aux jeunes, jusqu'à 25 ans. Sous couvert de réalisme, c'est une régression.

REPÈRES

Dans l'élaboration de la loi sur l'assurance-chômage, qui est l'objet d'une navette entre les deux Chambres, le Conseil national avait fait preuve d'une véritable initiative de législateur: il avait donné forme à un accord entre les partenaires sociaux et généralisé les mesures de réinsertion.

Il aurait fallu trouver et créer selon ce schéma 67 000 occupations. Par exemple, selon ce modèle, 11 500 à Zurich, 7500 à Berne, 9400 dans le Canton de Vaud.

L'organisation sérieuse de telles activités en si grand nombre a été jugée irréaliste par le Conseil des Etats. Ou alors, épouvantail, ce serait créer une zone étatique d'économie grise. Les postes de réinsertion seront donc limités à 15 000. Il y a donc divergence entre les deux Chambres.

L'enjeu, en fin de compte, c'est la signification de l'accord, réalisé au sommet, entre les partenaires sociaux. Sont-ils en mesure d'engager leurs adhérents et d'innover concrètement?

(ag) La divergence surgie entre les deux Chambres pose la question de la nature de la crise. Est-elle ordinaire? Dans ce cas, la croissance annoncée résorbera le chômage, à l'exception du chômage le plus lourd, celui des travailleurs âgés ou sans qualification ou réfractaires à une intégration. Est-elle extraordinaire et durable? Alors la croissance laissera subsister un socle important de chômage. Et il faut en conséquence imaginer une organisation du travail qui engage non seulement l'Etat mais aussi les partenaires sociaux.

Le Conseil des Etats a choisi la première interprétation. Comment les grands cantons pourraient-ils créer 10 000 places d'occupation? Ou alors il y aurait tromperie sur la marchandise. Ce seraient des postes trompe-l'œil, des formations alibi, des occupations démotivantes. Ces remarques sont pertinentes tant qu'on en reste au système actuel où des offices du travail débordés s'efforcent, difficilement, de répondre aux besoins. Chacun reconnaît que des compléments de formation ne sont efficaces que s'ils sont désirés par celui qui en bénéficie. Il est évident aussi que les travaux qui consistent à faire quelque chose pour être occupé à tout prix, nettoyage de forêt, déplacement de livres sur les rayons d'une bibliothèque ne répondent pas au but et ne sont pas multipliables à l'infini.

Mais, autre hypothèse, celle d'une mutation en profondeur de la société: si le chômage devait être persistant à un niveau élevé, les responsabilités sociales auraient à s'organiser sur d'autres bases. Celles des entreprises d'abord. On sait bien que leur rôle premier est d'être efficaces et innovantes. On n'ignore pas que beaucoup consacrent temps et argent au perfectionnement de leur personnel. Certaines aussi, pas toutes hélas, forment des apprentis.

Mais ces efforts sont insuffisants dans la conjoncture nouvelle. La rationalisation qui touche tous les secteurs revient à externaliser des coûts sur l'ensemble de la société. La responsabilité de l'entreprise, c'est dès lors d'empêcher que se constitue une catégorie d'exclus. L'équilibre social est chose fragile. S'il devait être bouleversé, ce serait au détriment de l'économie dans son ensemble.

Serge Gaillard, de l'Union syndicale, a calculé, avec pertinence, que les postes recherchés pourraient être pour un quart de formation authentique, pour un quart de stages

temporaires dans l'administration, pour un quart dans les entreprises privées, et enfin un quart de travaux d'occupation au sens plus traditionnel.

Mais un tel modèle implique que les partenaires sociaux soient réellement impliqués. Or l'accord réalisé au sommet, et qui a inspiré le Conseil national, n'a pas jusqu'ici été relayé au niveau des fédérations syndicales et patronales.

Le Conseil national reprendra en juin l'examen de la loi. La commission entendra à coup sûr à nouveau les partenaires sociaux qui lui ont inspiré son projet de loi. Pour que, après la contestation du Conseil des Etats, ils puissent défendre de manière crédible «leur» modèle, il sera nécessaire qu'ils fassent la preuve par l'acte, c'est-à-dire annoncer ou promettre des accords de partenariat qui garantiraient sur le terrain l'application sérieuse des dispositions de la nouvelle loi. Il y va aussi de leur crédibilité. ■

MÉDIAS

Le *Magazin*, édité en commun par le *Tages Anzeiger* et la *Berner Zeitung*, fête cette année son vingt-cinquième anniversaire. C'était, lors du lancement, le premier magazine de ce genre sur le continent européen. Le *Sunday Times Magazine* avait donné l'idée. Depuis, elle s'est implantée dans plusieurs pays.

Fusion à l'ouest de Lausanne. Le *Journal et feuille d'Avis de Bussigny* (hebdomadaire) se fond dans le *Journal de Morges* (bihebdomadaire). Autrefois, on disait Bussigny-sur-Morges. On dit maintenant Bussigny-près-Lausanne, mais les vieux liens dictés par la géographie administrative subsistent.

A la manière de la maison mère, l'émission de télévision *Format NZZ* vient de produire un programme de très haut niveau sur la relance du rail grâce aux trains à grande vitesse. A noter que la gare future de Satolas, près Lyon, est l'œuvre de Calatravas qui a ainsi fait évoluer les idées qu'il avait mises en œuvre pour la gare de Zurich-Stadelhofen.